



Criterium Esse850 / Toucan

AVIS DE COURSE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015

1. Organisateur

Club de voile Lausanne (CVL)
Contact : Alec Tavel, regates@cvl.ch, 076 585 7664

2. Règles de courses

Règles de Course à la Voile 2013-2016.
Les prescriptions de la Fédération Suisse de Voile (FSV) aux RCV
L'avis de course (AC) et les instructions de courses

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle,
est une rotation de 360 °.

3. Instructions de course

Les instructions de course définitives seront remises aux concurrents lors du briefing.

4. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux des séries « Esse850 » et « Toucan ».

5. Publicité

La publicité est autorisée.
Les concurrents devront être en règle avec la Régulation 20 de l'ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

6. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites sur le site <http://cvl.ch/inscription-regates/> jusqu'au mercredi 16 septembre 2015.

Un minimum de 8 bateaux doivent être inscrits pour que la régata ait lieu. Sinon elle sera annulée et les bateaux inscrits seront avisés par e-mail.

Finance d'inscription : 50.-- par bateau

Paiement de la finance : sur place, le samedi 19 septembre de 10h à 12h

7. Programme

Samedi 19 septembre

Dès 10h00 accueil au clubhouse

12h30 briefing au club house

1^{er} départ selon instructions données au briefing

Dimanche 20 septembre

7h30 café/croissant offert

9h30 premier départ possible

15h00 dernier départ possible

remise des prix et apéritif : 1h après clôture dernière manche

8. Jauge

Aucun contrôle de jauge n'est organisé

9. Parcours et marques

Les départs seront donnés séparément pour chaque série. Les parcours sont du type banane. Les marques sont à laisser à bâbord

10. Prix

Des prix seront distribués pour la régata à chaque participant.

11. Décharge des responsabilités

Les concurrents participent à la régata entièrement à leur propre risque. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance responsabilité civile pour l'épreuve.